



# Commission extra-municipale participative

## Compte-rendu de la réunion plénière

### du 12 mars 2022

La commission s'est réunie ce jour à 14 h15, salle des fêtes Pierre LORGUILLOUX sous la présidence du maire Bruno TALOC.

Elu référent pour l'animation de la réunion : Bernard MONNIER.

Secrétaire de séance : Annick LE FORESTIER.

#### Sont présents:

- Les élus : Bruno TALOC, Maire, Marylise LE BEGUEC, adjointe, Servane ANDRE, adjointe, Bernard MONNIER, conseiller et élu référent de la commission extra-municipale, Michel HUBY, conseiller.
- Sylviane et Didier BERARDY, Jocelyne CHELIN, Denise CREZE, Véronique ERNOUX, Annick LE FORESTIER, Guillaume LE FORESTIER, Linda et Pierre MAUCOLOT, Sylvie MONNIER, Françoise NIVARD, Jean-Pierre SERANDOUR, Martine et Philippe WOCH, Mindy.

#### → Présentation des nouveaux participants à la réunion :

- ❖ **Mindy** , originaire du NORD de Los Angeles réside avec son mari français au village de Toufol,
- ❖ **Véronique ERNOUX. Véronique, Pascal et Théo 16 ans**, habitent dans le bourg, au fond de la cour, à proximité du manoir paysan « Pors Gall ». Véronique a déjà participé à la réunion plénière de la commission extra-municipale.

**Introduction** : Ouverture de la séance par le président de la commission Bruno TALOC qui remercie les personnes présentes pour leur participation.

-----  
**Information / solidarité Ukraine** : Bruno TALOC informe qu'un logement communal vacant va être proposé à une famille ukrainienne (femme et enfants). Le logement est vide : appel à dons de meubles (lits...).

→ La question est posée de savoir si c'est une décision municipale.

Il est exprimé, par ailleurs, qu'il serait bien que ce soit confirmé par le conseil municipal.

→ Bruno TALOC informe qu'une subvention pour l'Ukraine (Protection civile) sera votée en Conseil municipal ainsi que sera confirmée l'attribution du logement communal aux réfugiés.

Il est possible, pour les habitants de KERPert, de faire des dons d'argent (chèques pour la protection civile, Croix rouge...), de denrées non périssables, auprès de la Mairie de

KERPert ou de celle de St-NICOLAS-DU-PELEM. Les logements libres peuvent être proposés pour l'hébergement de familles ukrainiennes. S'adresser en Mairie.

---

**Rappel du fonctionnement de la commission** : Voici bientôt 1 an que la commission extra-municipale a été créée. Des projets ont été réalisés.

Elle a pour objectif d'associer les citoyens à la vie de la commune (participation citoyenne), de recueillir et d'échanger sur les idées et projets proposés par les habitants.

La commission, « lieu d'émergence de projets et d'initiative locale » (charte), est consultative sur les domaines suivants :

- Nature : l'environnement, les espaces verts, les sentiers de randonnées, l'urbanisme.
- Vie sociale : la bibliothèque, l'enfance, la jeunesse, les aînés, le sport, les actions culturelles.
- Patrimoine : Recherches sur l'histoire du village, entretien et valorisation du grand patrimoine, du petit patrimoine.

La commission qui se réunit 4 fois par an, tous les 3 mois en réunions plénières afin de faire le point sur les projets et les travaux réalisés. La première réunion s'est tenue le 20 mars 2021.

La commission fonctionne en groupes de travail.

Les comptes-rendus des commissions permettent de faire remonter les propositions et réflexions au conseil municipal qui les étudie puis vote les budgets et subventions. (Extrait de la charte : « ce sont les élus du Conseil municipal qui disposent du pouvoir d'arbitrage et de décision, conformément au mandat qui leur a été donné par les électeurs »).

***Rappel des noms des participants aux groupes de travail en 2021 :***

L'élU référent est présent pour faciliter la logistique.

→ **Groupe fleurissement** : Enora GUENIC, Guillaume LE FORESTIER, Annick LE FORESTIER, Odile CORNUDET, Denise CREZE, Erwann BARBOT, Louise GODEFROY, Jocelyne CHELIN.

→ **Groupe patrimoine** : Christèle LE PIOUFFLE, Hervé LELOUP, Erwann BARBOT, Linda MAUCOLOT, Enora GUENIC, Annick LE FORESTIER, Guillaume LE FORESTIER.

→ *Un groupe a travaillé ponctuellement sur **la capacité de stationnement dans le bourg** : Erwann BARBOT, Enora GUENIC, Hervé LELOUP.*

→ *Il n'a pas été défini de **groupe vie sociale**.*



Bernard MONNIER a une pensée pour **Louise GODEFROY**, présente à la création de la commission extra-municipale et très active au sein de cette commission, décédée fin 2021. Le public s'associe à cette pensée, attristé par son absence.



Avant de passer à l'ordre du jour, Bernard MONNIER informe de sa contrariété de n'avoir pas été prévenu de la visite des étudiants de SAINT-ILAN pour l'aménagement du parc « PORS GALL ».

→ Guillaume LE FORESTIER demande, afin d'éviter les dysfonctionnements dans la commission et entre la commission et la municipalité, de **faire le bilan de cette première année de fonctionnement de l'instance**, au moment des questions diverses. Il est nécessaire **d'évaluer et de restructurer la commission** pour une transparence maximale, comme toute structure pluraliste. Bruno TALOC en est d'accord et précise que chacun a le droit d'aller jusqu'au bout de ses propos sans être coupé. Marilyse LE BEGUEC précise qu'il s'agit du bien collectif et non individuel, pour le bien vivre ensemble à KERPERT.

Bruno TALOC précise que la charte provient du document élaboré pour une autre commune. Il propose d'adapter la charte à la façon dont on fonctionne à KERPERT.

### Ordre du jour :

#### **1. Environnement /fleurissement:**

- Point sur les travaux effectués
- Point sur les travaux de jardinage à venir
- Débat sur les projets à venir

#### **2. Patrimoine:**

- Point sur les travaux effectués (retour sur les journées du patrimoine)
- Point sur les travaux à venir
- Débat sur les projets à venir

#### **3. Vie sociale**

- Point sur les travaux effectués (retour sur l'animation « un pas pour ma planète »)
- Point sur les travaux à venir
- Débat sur les projets à venir

#### **4. Questions diverses.**

---

### **1. Thème Patrimoine :**

#### **Rappel de la composition du groupe de travail Patrimoine en 2021 :**

**Christèle LE PIOUFFLE** (a quitté KERPERT depuis), **Hervé LELOUP**, **Erwann BARBOT**, **Linda MAUCOLOT**, **Enora GUENIC**, **Annick LE FORESTIER**, **Guillaume LE FORESTIER**.

- **La fontaine/lavoir :** le démontage du toit du lavoir devenu instable a été nécessaire.

Bernard MONNIER informe que des photos ont été prises avant le démontage et les cotes du lavoir ont été conservées afin de permettre un éventuel remontage au plus proche de l'original.

→ Un débat s'engage sur la reconstruction ou non du toit du lavoir :

- Martine WOCH et Guillaume LE FORESTIER, entre autres, estiment que le démontage du toit a permis de bien mettre en valeur la beauté de la fontaine, de faire apparaître la perspective , la vue étant dégagée à présent. Martine souhaiterait un fleurissement autour de la fontaine pour la mettre en valeur.
- Annick LE FORESTIER pense qu'un fleurissement naturel est à privilégier dans cette zone sensible (aménagement respectant la faune présente avec des vivaces de zone humide (iris d'eau ...). Elle préconise de recueillir l'avis de techniciens naturalistes pour l'aménagement de cette zone humide sensible afin de respecter la faune et la flore spécifiques.

De même, le nettoyage du lavoir doit tenir compte de la faune sauvage, riche et fragile en ce lieu.

→ Bruno TALOC dit qu'il est peut-être possible de remonter un toit sans refermer les côtés.

La construction d'un nouveau toit risque d'être coûteuse. Il faudrait budgéter le coût.

- Annick LE FORESTIER rappelle que l'animatrice départementale fleurissement, Mme Hamon-Rondo, a, lors de sa visite en mai 2021, conseillé de prendre contact avec Mr Arnaud Vigneron, chef de service culture au Département qui pourra nous orienter au sujet du lavoir.
- Sylvie MONNIER demande l'implantation de panneaux indicateurs du site.
- Bernard MONNIER informe que le club des Anciens va collaborer à l'écriture d'un livre sur KERPERT. Les lavandières y seront évoquées.
- Annick rappelle que les lavoirs datent du XIX<sup>ème</sup> siècle et s'interroge sur quelle période de l'histoire est à considérer pour cet aménagement, la période antérieure à la construction des lavoirs ou la fontaine-lavoir à partir du XIX<sup>ème</sup> siècle ?
- Michel HUBY : faut-il privilégier le côté nature ou le côté histoire pour l'aménagement du lavoir ?
- Bernard MONNIER informe de la prise de contact, à l'occasion du forum GPA, avec une personne qui participe à la mise en valeur des sources du Blavet (Bernard a ses coordonnées) et qui serait intéressée par les sources du Trieux.

→ Il est décidé que **les idées seront débattues en groupe de travail fontaine-lavoir :**

**Bénévoles volontaires : Michel HUBY, Bernard MONNIER, Philippe WOCH, Guillaume LE FORESTIER.**

Bernard MONNIER demandera à Enora GUENIC si elle souhaite participer étant donné son implication dans le nettoyage et la mise en valeur de la fontaine.

→ **La question de la participation des élus en commission extra-municipale** est repoussée : les adjointes rappellent qu'il avait été convenu que les élus ne participeraient pas aux groupes de travail de la commission afin de ne pas être juge et partie.

Guillaume LE FORESTIER pense que les élus peuvent y participer en tant que citoyens.

Cela sera à revoir ainsi que :

le rôle de l'élu référent : Bernard MONNIER le rappelle : convocation, transmission des comptes-rendus, mise à disposition des salles ; Le président et le vice-président.

La commission doit pouvoir « voler de ses propres ailes ». **Il est donc important de revoir la structure de la commission extra-municipale.**

- **Le monument aux morts** : anniversaire 1922 → 2022.

Ce sujet sera vu en groupe de travail également.

## **2. Thème Vie sociale et culturelle:**

- **Bibliothèque :**

Bruno informe que Kévin Gourdin, habitant la commune, bibliothécaire de métier, s'est proposé pour gérer la bibliothèque de KERPERT.

Tout est prêt à fonctionner : le local, les documents, adresse mail créée.

Le département propose des formations : 5 dates imposées en mai.

- **Groupe de paroles :**

Extrait réunion plénière du 11 septembre 2021 :

« Guillaume et Annick Le Forestier et Erwann Barbot, souhaitent créer un groupe de parole sur les **thèmes de la vie dans la commune** et demandent de pouvoir bénéficier d'un local. Monsieur le Maire décide de leur accorder la salle polyvalente.

Il y a 7 personnes intéressées : **Enora Guénic, Hervé Leloup, Guillaume et Annick Le Forestier, Erwann Barbot, Mark Andrew, Jocelyne chélin.** »

→ Guillaume LE FORESTIER propose que cela puisse se tenir au café-restaurant en 2022.

- **Accueil du groupe des Ukrainiens :**

Elus : il faudrait un groupe de Kerpertois pour accompagner les personnes accueillies qui soient proches et disponibles pour les petits détails de la vie quotidienne.

→ Guillaume LE FORESTIER estime qu'étant une décision municipale, cela est du ressort du **C.C.A.S.** (Comité Communal d'Action Sociale).

Plusieurs personnes estiment qu'il ne faut pas de doublons (commission extra-municipale/CCAS par exemple). La commission ne doit pas prendre du travail, ce n'est pas son rôle.

→ Bernard MONNIER exprime ses craintes qu'il y ait doublon entre la commission et le Club des Aînés.

→ Annick LE FORESTIER répond que le club des Aînés et la commission sont des structures différentes qui n'ont rien à voir ensemble. Le rôle de la commission est de proposer des idées ou des projets, en faisant, éventuellement, appel aux associations, si cela permet de faire avancer les projets, mais ne se substitue pas aux associations. Exemple : si la commission fleurissement a besoin de diversifier les plantes vivaces dans les massifs de bas de murs, elle peut présenter la demande au Comité des fêtes d'organiser un vide-jardin ou un troc-plantes à KERPERT.

→ Réitération de : Il faut veiller à ce que la commission ne déborde pas sur le rôle des associations et du C.C.A.S.

→ Michel HUBY, au cours de la réunion, exprime son avis de faire intervenir les responsables des commissions municipales (élus) avant la proposition des projets issus de la commission extra-municipale, afin de réduire d'emblée certaines possibilités qui ne seraient pas, selon l' élu concerné, réalisables.

→ Les membres de la commission extra-municipale s'opposent à cette intervention étant donné que les élus débattent et ont pouvoir de décision en conseil municipal sur les projets issus de la commission extra-municipale.

→ Annick LE FORESTIER précise qu'à la lecture de comptes-rendus de commissions extra-municipales dans d'autres villes, il doit y avoir des allers-retours entre la commission extra-municipale et le Conseil municipal, si besoin.

→ Guillaume LE FORESTIER : La commission extra-municipale donne l'intention. On peut faire des rêves. Elle peut proposer dans tous les domaines.

- **Echanges avec les anglophones :**

Jean-Pierre SERANDOUR souhaite que soit créé un groupe d'échange et de partage avec les anglophones.

Il pourrait y avoir des cours de français pour les anglophones et des cours d'anglais pour les français ainsi que de la cuisine. Il faut que ce soit ludique et vivant. Des jeux de société pourraient être organisés aussi.

La périodicité d'1 après-midi par semaine par exemple serait envisageable.

Peut-être organiser quelque chose d'informel au début.

**Un groupe de travail** peut se saisir de cette demande puis cela peut déboucher sur la création d'une association par la suite.

**Jean-Pierre se charge de joindre les gens.**

### **3. Thème fleurissement :**

***Rappel de la composition Groupe fleurissement en 2021:***

**Enora GUENIC, Guillaume LE FORESTIER, Annick LE FORESTIER, Odile CORNUDET, Denise CREZE, Erwann BARBOT, Louise GODEFROY, Jocelyne CHELIN.**

Le groupe fleurissement s'est réuni le 15 février 2022.

**Ordre du jour** : Faire le point sur les aménagements paysagers que nous souhaitons proposer à la municipalité en 2022.

**1. Bilan 2021** en reprenant les différents espaces pris en charge : ce qui a été fait et pourquoi on l'a fait.

**Propositions 2022** : redéfinition des espaces d'intervention du groupe fleurissement en tenant compte des forces et moyens en présence et souhaités.

**2. Propositions à la municipalité d'aménagements de la commune.**

### **1. Bilan 2021**

**Objectifs** : fleurir la commune, offrir un environnement agréable et de qualité.

Comment et avec quels végétaux ?

**Le choix de fleurissement en pleine terre** a été préconisé afin d'aboutir à un ensemble homogène qui s'intègre au paysage et au patrimoine bâti. Ne pas surcharger de décorations pour garder cet aspect homogène de l'aménagement. Des décorations telles que les crayons de couleur qui avaient été déposés dans le grand pot devant l'entrée de l'école sont possibles.

Fleurissement sur la base du **programme départemental** « Côtes d'Armor département fleuri », qui accompagne les communes dans une démarche autour du **Zéro phyto** et de l'embellissement. L'animatrice départementale fleurissement, Mme HAMON-RONDO, au cours de sa visite du 19 mai, a promulgué ses conseils sur l'aménagement et l'entretien des différents secteurs du bourg qui pourraient être améliorés sans apporter un entretien supplémentaire à l'agent communal.

Un dossier répertoriant les conseils donnés a été envoyé en mairie. Il est consultable sur le **site de la commune** : [kerpert.bzh](http://kerpert.bzh), rubrique « Vivre à Kerpert », sous-rubrique : « commission extra-municipale ».

#### • **Les référents du fleurissement** :

→ *Guillaume LE FORESTIER, référent de la démarche départementale « Côtes d'Armor, département fleuri » et, au niveau du groupe fleurissement, référent technique pour la préparation du sol.*

→ *Annick LE FORESTIER, référente technique végétaux.*

→ *Jocelyne CHELIN, référente contact fleurissement des pieds de panneaux d'entrées de hameaux.*

*La nomination des référents qui a eu lieu en réunion de groupe de travail le 14 avril 2021 est provisoire. Elle pourra être renouvelée dès que des personnes dans ce groupe seront volontaires pour assurer cette fonction.*

*Les missions : donner des conseils et aide technique si nécessaire à la mise en place des fleurissements.*

**Un atelier jardinage** a été proposé - le mercredi pour permettre aux enfants de participer - pour semer, repoter, multiplier les végétaux destinés aux différents espaces, avec

l'objectif, dans un 2<sup>ème</sup> temps, d'assurer l'approvisionnement en plantes du fleurissement des bas de murs qui constitue une technique alternative au désherbage chimique (programme 0 Phyto). 16 séances d'atelier jardinage se sont déroulées en 2021, **En 2022**, étant donné le nombre aléatoire de participants aux séances de cet atelier, les **activités** seront assurées **ponctuellement**. Un message sera transmis par mail, sur la page Facebook de la commune et oralement pour les personnes intéressées ne pratiquant pas les réseaux sociaux et Internet.

→ Il est nécessaire de pratiquer un **collectage de plantes vivaces** \*pour diversifier nos plantations de bas de murs : **proposer aux habitants de KERPERT ou autres, à partir du samedi 26 mars 2022, de déposer leurs dons devant le portail en bois du jardin de Guillaume et Annick LE FORESTIER, au n° 12, sur la D28, (portail à proximité des conteneurs de tri sélectif)** qui se chargeront de mettre un panneau d'information sur leur portail,

De mettre en jauge (en terre) les végétaux, en attente de plantation définitive dans les massifs de bas de murs.

**La communication** pourra s'opérer **sur le site communal ainsi que sur la page Facebook de la commune**. Bernard MONNIER accepte de communiquer sur l'évènement, Annick lui enverra le texte à insérer.

**\* Qu'est-ce qu'une plante vivace ?**

« Plante non ligneuse (qui ne forme pas de bois) qui fleurit chaque année et qui vit plus de deux ans. Certaines vivaces vont durer quelques années, alors que d'autres pourront vivre des décennies. Il existe de très nombreuses vivaces qui se font remarquer par leurs fleurs, leur fruits ou leurs feuilles. Elles sont des faciles à vivre et offrent une grande variété de formes et de couleurs. »

**Propositions 2022** : Redéfinition des espaces d'intervention du groupe fleurissement en tenant compte des forces et moyens en présence et souhaités, la collaboration de notre employé communal.

ESPACES pris en charge par le groupe fleurissement	2021	2022
Plate-bande longeant le 1er terrain de boule en allant vers l'école	jachère fleurie	<ul style="list-style-type: none"> <li>☉ 3 pruniers plantés le 11/02/22.</li> <li>☉ Framboisiers à maintenir à 1 m des fruitiers, sur une bande au centre de la plate-bande avec paillage sur toute la surface.</li> <li>☉ Lilas à enlever.</li> </ul>
<b>Lundi 14 mars : Annick : Préparation du sol de la plate-bande</b>		
<b>Mairie</b> <u>Objectif</u> : créer un espace accueillant toute l'année		

<p><b>Pied de mur devant la Mairie</b></p>	<p>la 1ère ligne de dalles en granit a été extraite afin de créer 2 plates-bandes pour fleurissement type "pied de mur", préconisé par l'animatrice départementale.</p>	<p><b>Plantation de plantes vivaces</b> (marguerites, penstémons, iris, graminées, ...) et à <b>bulbes</b> après floraisons de printemps. Les bulbes de printemps seront récupérés pour plantation automne sauf les tulipes dont la floraison en 2023 n'est pas assurée.</p>
<p><b>Plantation en mai</b></p>		
<p><b>Cour de la Mairie</b></p>	<p>Non prise en charge en 2021</p>	<p>26/01/22 : arrachage des vieilles lavandes. A la place, il est prévu de créer un jardin « de curé » ; En attendant d'en étudier l'aménagement, implantation d'une jachère fleurie avec 2 tipis de plantes grimpantes sur les côtés.</p>
<p><b><u>Samedi 26 mars (attention, modification de date), à partir de 10h30 : préparation du sol dans la cour de la mairie + nettoyage et mise en forme du massif sur la D28 en face de chez Annick et Guillaume.</u></b> <b>Tous les bénévoles en capacité physique sont les bienvenus.</b></p>		
<p><b>Petit verger "Pors Gall" devant la salle des fêtes</b></p>	<p>🌀 Entretien régulier (tontes et tailles rosiers et fruitiers)  🌀 Tout le long du muret longeant la voie : plantation et suivi/arrosage des tournesols, cosmos, soucis, potirons, coloquintes et autres plantes + Tipis haricots d'Espagne, ipomées volubilis, vivaces succulentes sur le dessus du mur.</p>	<p><b>Plantation de végétaux</b> (Verveines de Buenos Aires, fenouils, rhubarbes, sauges, dahlias...) dans plate-bande bordant la voie.  <i>Le groupe fleurissement assure uniquement la plantation et le suivi des végétaux le long du mur bordant la route.</i>  Arrachage et transplantation des fruitiers à l'automne (en vue des travaux de la nouvelle salle polyvalente).</p>
<p><b>Préparation du sol en mars/avril</b></p>		
<p><b>Carrefour D 28 / rue salle des fêtes devant massif arbustif existant</b></p>	<p>Jachère fleurie. Armature grillagée sur le poteau, support de plantes grimpantes ipomées volubilis.</p>	<p>🌀 Plantation du lilas récupéré près de l'école, dans massif arbustif en arrière-plan. 🌀 Réflexion bande jachère : en fonction de l'état des végétaux, soit :</p>

		⇒ Après arrachage du chiendent, laisser les plantes vivaces qui s'y trouvent + semis de nouvelles fleurs. (pas assez de vivaces dans la plate-bande)
<p>Massif arbustif enherbé : chantier du <b><u>Samedi 26 mars</u></b> pour nettoyage complet : arrachage chiendent à la fourche-bêche, apport de compost, paillage.</p> <p><b>Laisser pousser l'herbe avec plantation de jonquilles, avec entretien différencié.</b></p> <p><b>Entretien par le service technique de la commune :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• tonte courte (5/7 cm) régulière sur 1m20 de largeur côté route,</li> <li>• le reste en jachère herbeuse à couper à la débroussailleuse en août.</li> </ul>		
<b>Plates-bandes Entrée EST du bourg sur D28/carrefour route vers restaurant-école</b>	jachère fleurie + tournesols et grillage poteau pour haricots d'Espagne.	Plantes vivaces (crocosmias « Lucifer », fenouils, penstémons, hémérocailles...), dahlias, plantes à bulbes...
<p><b>Préparation du sol en mars/avril      Plantation des végétaux : samedi 16 avril.</b></p>		
<b>Pieds de panneaux entrées village Kerpert</b>	Sur les conseils de l'animatrice départementale, la campagne de Kerpert étant restée très naturelle, il est préconisé de fleurir les entrées du bourg le plus simplement possible.	Vivaces sauvages : marguerites, achillée millefeuille. <b>Plantation courant mars</b>
<p><b>Denise CREZE se charge de fleurir les pieds des panneaux de départ des randonnées</b> en face de chez elle. A besoin de grosses pierres pour border l'espace planté : pierres au hangar communal. La commune veut bien lui apporter les pierres ainsi que de la terre.</p>		
<b>Pieds de panneaux entrées villages (lieux-dits)</b>	La commune a fourni les végétaux et l'aide technique si besoin. Les habitants des hameaux demandeurs ont assuré la préparation du sol, la plantation et le suivi du fleurissement.	En 2022, les habitants des hameaux qui le souhaitent pourront fleurir les pieds de panneaux de leur village. <b><i>Ils assureront la fourniture des végétaux, la plantation et le suivi.</i></b> <b><i>Aide technique si besoin</i></b> des référents fleurissement.
<p><b>Etant donné le travail journalier de suivi des semis de fleurs annuelles, nous préférons cette année laisser les habitants assurer eux-mêmes la fourniture des plants, dans la mesure du possible. Nous ne possédons pas suffisamment de vivaces pour fournir tous les pieds de panneaux → Il est décidé de poser la question par mail aux personnes ayant</b></p>		

fleuri leur pied de panneau en 2021 si elles acceptent de le faire par elles-mêmes cette année.

<b>Massif intersection route de Kerlabourat derrière l'église</b>	Non pris en charge en 2021 à la demande de l'employé communal de l'époque	<b><u>Service technique communal :</u></b> Entretien en fond de massif. Voir si possibilité de tailler les végétaux qui débordent du côté OUEST. Enlever la structure en bois paillée (Sauge à récupérer dans la structure en bois). Pailler toute la surface. Laisser pousser les végétaux (rhubarbe, capucines...) <b>Planter coloquintes et potirons (semés en atelier jardinage, fin avril/mai).</b>
---	---	---

## 2. Propositions d'aménagements de la commune à la municipalité.

→ **Installation de bancs dans le bourg** (réunion 27 mars 2021) : il est décidé de consacrer une **réunion du groupe de travail fleurissement à l'évaluation des besoins en bancs**. Il sera fait un tour du bourg à cet effet.

→ **Talus en prolongement de l'atelier de lutherie, en contrebas de l'église et cimetière :**

la bâche plastique a été enlevée. Demande de coupe de l'arbre situé contre le muret (préconisation animatrice départementale pour préservation du muret).

L'entretien de ce massif relève du service technique communal (débroussailler au-dessus des pervenches).

→ **Jardin public « PORS GALL » : aménagement en partenariat avec le Lycée SAINT-ILAN de Languoux.**

Le 12 novembre dernier, une visite de ce jardin a été organisée en présence de

Mr SORGNIARD, formateur de la section BTS « Aménagements paysagers » du lycée.

Les étudiants de cette section, après étude paysagère du site, le 10 mars dernier, vont proposer des plans d'aménagement dans le cadre de leur examen BTS.

Les habitants de KERPERT seront associés au projet d'aménagement par la suite.

→ **Proposition de création d'une liaison douce :**

**Création d'une liaison douce (allée piétonne)** de l'école au lotissement Park Olier en passant derrière les 4 allées de boules extérieures et la propriété de monsieur LANG.

→ **Cette proposition est annulée** du fait de la présence d'un arbre de haut jet dont les racines risqueraient d'être coupées pour créer l'allée.

→ **Proposition de remplacement :**

**Conserver la zone de circulation sur le terrain communal réservé autour du lotissement Park Olier afin de créer, à l'avenir (non défini), une liaison douce** sur le terrain locatif le long du talus en partant du chemin après l'école (vers les sentiers de randonnée) jusqu'à proximité du portail NORD de l'école où une brèche serait opérée dans le muret-talus pour passer vers le lotissement « Park Olier » pour rejoindre le local communal et l'espace tri sélectif puis le lotissement « Park ar Person ».

### → **Demande d'aménagement du parking boulodrome-école :**

Extrait réunion plénière commission extra-municipale du 11 décembre 2021 :

→ **Déplacement de l'allée piétonne, actuellement positionnée en bordure du parking côté route, le long de la plate-bande.** L'allée se prolongerait au SUD sur l'actuelle plate-bande de pervenches enherbées.

→ **Pose de butoirs** sur le parking pour :

- protéger la plate-bande de fruitiers de l'avancée des véhicules stationnés dont la calandre ou l'arrière empiètent sur les plantations. (débord de 60/70 cm dans la plate-bande) et sécuriser l'allée piétonne de l'école au centre bourg.
- Matérialiser l'allée piétonne sécurisée.

Afin d'inviter les piétons à emprunter ce parcours sécurisé, un passage vers l'allée piétonne pourrait être pratiqué au niveau du petit muret bordant l'esplanade d'accès à la bibliothèque.

→ **Elagage, si nécessaire, de manière respectueuse du laurier-palme en isolé** sur pelouse école, planté début des années 1950 par Mr LE BERRE, directeur de l'école de KERPERT. Il fait partie du patrimoine de KERPERT.

### → **Arrachage de la haie de thuyas en face l'école :**

Suivant Extrait Réunion groupe fleurissement du 27 mars 2021 :

Arrachage de la haie actuelle de thuya, difficile à entretenir étant donné sa hauteur et largeur, en réorganisant l'ensemble de cet espace haie-pelouse derrière l'abri bus avec :

- ❖ ~~la création d'un emplacement de parking de 6 à 7 places le long de la voie, en terre/pierres~~ (le nombre de places de parking a été jugé suffisant au vu de l'étude du groupe de travail « stationnement » en 2021)
- ❖ l'implantation d'une haie bocagère brise-vent variée (intégration optimale au paysage bocager) devant le grillage du terrain de tennis/foot.

Un débat a lieu sur la pertinence de l'arrachage de cette haie.

→ Denise CREZE et Jean-Pierre SERANDOUR, habitants à proximité, expriment leur réticence à l'arrachage de cette haie du fait de son utilité comme brise-vent efficace contre les forts courants d'air tourbillonnants à cet endroit.

→ Annick fait remarquer que la haie de thuyas commence à s'abîmer à certains endroits (feuillage desséché), qu'elle ne peut pas être diminuée en largeur du fait que tout

l'intérieur est sec et que seul l'extérieur est encore vert. En réduisant en largeur, on mettrait au jour le feuillage complètement sec, pas esthétique.

→ Afin d'arriver à un consensus, **proposition d'implanter une haie bocagère brise-vent à l'arrière de la haie de thuyas. Les thuyas seraient maintenus le temps que la haie bocagère soit suffisamment haute et garnie pour prendre le relais de brise-vent.**

- Jean-Pierre serait alors intéressé par l'incorporation, dans cette haie bocagère, d'essences à fleurs. Travaux d'implantation de la haie bocagère à prévoir en automne/hiver 2022/2023.

### ***Fin de la réunion.***

🌀 Les questions diverses n'ayant pu être abordées, et donc, par conséquent, la question **du bilan et de l'évaluation du fonctionnement de la commission extra-municipale n'ont pu être traités.**

→ Une demande de réunion extraordinaire de l'instance, dont l'ordre du jour portera sur ce sujet spécifiquement, va être déposée auprès du président de la commission extra-municipale, Bruno TALOC, Maire.

### ***🌀 Récapitulatif des demandes au conseil municipal :***

- **Budget de fonctionnement de l'atelier jardinage 2022 : 400 euros**  
L'achat du compost pour massif carrefour D28/ rue venant de la salle des fêtes, sur budget espaces verts KERPERT.
- **Engagement du conseil municipal à conserver la zone de circulation sur terrain communal autour du lotissement Park Olier** afin de créer, à l'avenir (non défini), une liaison douce sur le terrain locatif le long du talus en partant du chemin après l'école (vers les sentiers de randonnée) jusqu'à proximité du portail NORD de l'école.
- **Demande d'aménagement du parking boulodrome-école :**  
→ Déplacement de l'allée piétonne, actuellement positionnée en bordure du parking côté route, le long de la plate-bande. L'allée se prolongerait au SUD sur l'actuelle plate-bande de pervenches enherbées (tonte régulière).  
→ **Pose de butoirs** sur le parking pour :
  - protéger la plate-bande de fruitiers de l'avancée des véhicules stationnés dont la calandre ou l'arrière empiètent sur les plantations. (débord de 60/70 cm dans la plate-bande) et sécuriser l'allée piétonne de l'école au centre bourg.
  - Matérialiser l'allée piétonne sécurisée.

Afin d'inviter les piétons à emprunter ce parcours sécurisé, un passage vers l'allée piétonne pourrait être pratiqué au niveau du petit muret bordant l'esplanade d'accès à la bibliothèque.

- **Demande d'implantation d'une haie bocagère, derrière la haie de thuyas actuelle,** en automne-hiver 2022/2023, en face du logement locatif près de l'école, près du terrain de tennis/foot afin de remplacer, à terme, la haie de thuyas disgracieuse et qui se dégrade, difficile à entretenir, une fois la croissance de la haie bocagère suffisante pour assurer un effet brise-vent.